

GUIDE ADMINISTRATIF DE L'INITIATIVE STRATÉGIQUE

**Consolidation des activités de la
surveillance phytosanitaire
dans le cadre du Réseau d'avertissements
phytosanitaires (RAP)**

Printemps 2022

OBJECTIF DE L'INITIATIVE

Cette initiative stratégique a pour objet de considérer l'information recueillie dans le cadre des activités de surveillance phytosanitaire. Elle vise à accroître l'implication des dispensateurs de services par l'entremise des réseaux Agriconseils pour soutenir les activités du Réseau d'avertissements phytosanitaires (RAP) afin d'améliorer la gestion intégrée des ennemis des cultures auprès des entreprises agricoles du Québec.

SOUS-RÉSEAUX ADMISSIBLES AUX VOLETS 1, 2 et 3 (sauf exception*)

- Arbres de Noël
- Bleuet en corymbe
- Bleuet nain
- Carotte et céleri
- Crucifères
- Cucurbitacées (admissible aux volets 1 et 3)*
- Cultures maraîchères en serre
- Cultures ornementales en serre
- Fraise
- Framboise
- Grandes cultures (admissible au volet 3)*
- Laitue et chicorée
- Maïs sucré (admissible aux volets 1 et 3)*
- Oignon, ail et poireau
- Pépinières ornementales
- Pomme de terre
- Pommier
- Solanacées
- Vigne (admissible aux volets 1 et 3)*

Pour les sous-réseaux Cucurbitacées, Maïs sucré et Vigne, voir la section [Volet 2 - Projet pilote – Réseaux de surveillance](#) pour les détails.

MOYENS D'INTERVENTION

Cette initiative stratégique comporte trois volets dans le cadre des activités de surveillance phytosanitaire.

Volet 1	Transfert de données hebdomadaires de dépistage des cultures horticoles au RAP
Volet 2	Intervention destinée aux dispensateurs de services pour des activités complémentaires en appui au RAP (transmission de données complémentaires au RAP sur une base hebdomadaire) (horticulture)
Volet 3	Intervention spécifique – réseau de surveillance phytosanitaire d'un nouvel ennemi (horticulture et grandes cultures)

Volet 1 – Transfert de données hebdomadaires de dépistage des cultures horticoles au Réseau d'avertissements phytosanitaires

OBJECTIF SPÉCIFIQUE

Soutenir les entreprises horticoles dans la lutte aux ennemis des cultures et assurer le transfert rapide de l'information concernant le dépistage et les interventions appropriées au Réseau d'avertissements phytosanitaires (RAP). La liste des sous-réseaux admissibles se trouve ci-dessus.

FONCTIONNEMENT

Les dispensateurs de services recueillent des données sur la présence et l'évolution des ennemis des cultures.

Chaque semaine, ils sont tenus de transmettre par courriel ou selon tout autre format accepté par l'avertisseur et validé par la coordination du RAP, et ce, selon les exigences de chaque sous-réseau, les informations recueillies aux avertisseurs des différents sous-réseaux concernés. Les informations obligatoires à transmettre sont précisées pour chacun des sous-réseaux dans le volet 1 du tableau de l'[annexe 1](#).

L'entreprise agricole a l'obligation d'accepter que le dispensateur de services transmette ses données de dépistage au RAP et ce dernier a l'obligation de le faire en respectant les modalités prescrites dans le présent guide, **sans quoi l'aide financière ne sera pas octroyée**.

PROCESSUS D'INSCRIPTION, D'ACCEPTION ET DE RÉCLAMATION

Pour obtenir l'aide financière de ce volet, le dispensateur de services doit déposer ses contrats de service, pour chacun de ses clients, auprès du réseau Agriconseils, précisant les activités en lien avec le dépistage et la surveillance phytosanitaire (cultures visées, fréquence de dépistage, type de service, etc.). Un modèle de [contrat de service](#) est proposé sur le site Web du réseau Agriconseils. Le processus d'acceptation, pour la partie du contrat en lien avec les activités du RAP, se fait lorsque les avertisseurs sont satisfaits de la qualité des données et des rapports qui leur sont transmis. Advenant que la qualité des données ne soit pas satisfaisante, le dispensateur de services serait contacté par l'avertisseur. Si la situation ne change pas après des demandes de correction, la Coordination services-conseils (CSC) serait avisée de mettre fin à l'aide financière pour le volet 1. **Enfin, pour réclamer son aide financière, le dispensateur de services doit soumettre une facture signée de la part de son client et remplir le [Rapport d'intervention \(Livrable\)](#) disponible également sur le site Web du réseau Agriconseils.**

CLIENTÈLE ADMISSIBLE

Les entreprises ayant recours à des services réguliers de dépistage offerts par les dispensateurs de services.

AIDE FINANCIÈRE

L'aide financière couvre 50 % des dépenses admissibles jusqu'à un maximum annuel de 1 500 \$ par entreprise agricole.

Pour obtenir cette aide financière, l'entreprise agricole a l'obligation d'accepter que ses données de dépistage soient transférées au RAP, sans quoi elle sera automatiquement retirée.

DÉPENSES ADMISSIBLES

Honoraires professionnels des dispensateurs de services.

LIVRABLES

La liste des livrables est décrite dans l'[annexe 1](#). Les informations doivent être envoyées par courriel ou déposées sur OneDrive dans un fichier fourni par l'avertisseur ou selon tout autre format accepté par ce dernier et validé par la coordination du RAP.

Une liste des principaux ennemis (ravageurs et maladies) pour lesquels les données hebdomadaires doivent être transmises est disponible à l'[annexe 1](#).

Volet 2 – Intervention destinée aux dispensateurs de services pour des activités complémentaires en appui au Réseau d'avertissements phytosanitaires

OBJECTIF SPÉCIFIQUE

L'intervention destinée aux dispensateurs de services s'inscrit dans le cadre du Plan d'agriculture durable (PAD). Elle vise à les supporter pour la transmission d'informations complémentaires au volet 1 et essentielles au soutien des activités du Réseau d'avertissements phytosanitaires (RAP) ainsi qu'à l'implantation de la gestion intégrée des ennemis des cultures chez les entreprises agricoles.

FONCTIONNEMENT

Une aide financière est versée aux dispensateurs de services en fonction du nombre de rapports remis pour chaque sous-réseau horticole du RAP. Ces dispensateurs de services sont dans l'obligation de transmettre l'information sur une base régulière tout au long de la saison de production, selon ce qui est déterminé par l'avertisseur de chacun des sous-réseaux. **Seuls les rapports remis et validés par l'avertisseur seront payés.** Les informations obligatoires à transmettre sont précisées pour chacun des sous-réseaux dans la colonne « Volet 2 » du tableau de l'[annexe 1](#).

PROCESSUS ADMINISTRATIF

Le dispensateur de services remplit un seul formulaire d'inscription pour l'ensemble des sous-réseaux auxquels il désire participer et il l'achemine au RAP. Par la suite, la coordination du RAP fait approuver le formulaire d'inscription par le ou les avertisseurs du ou des sous-réseaux concernés. Après acceptation, le RAP confirme par courriel la participation de même qu'une prévision du montant que le dispensateur de services pourrait recevoir pour sa collaboration au(x) sous-réseau(x) concerné(s). Toutefois, cette aide financière est conditionnelle à ce que le dispensateur de services réponde à l'ensemble des exigences des sous-réseaux visés.

PROCESSUS D'INSCRIPTION, D'ACCEPTION ET DE RÉCLAMATION

Pour être admissible à l'aide financière, le dispensateur de services doit faire une demande en remplissant le formulaire d'inscription [Consolidation des activités de surveillance phytosanitaire des cultures horticoles – Initiative stratégique – Volet 2](#), de même que le tableau [Producteurs et superficies par sous-réseau](#). Ces documents sont aussi disponibles sur le site Web du [réseau Agriconseils](#). Ces deux documents doivent être retournés par courriel à initiative.strategique@mapaq.gouv.qc.ca.

Puisque l'aide financière est attribuée au dispensateur de services, un seul formulaire d'inscription doit être rempli. Ainsi, tous les conseillers-dépisteurs provenant d'une même organisation doivent figurer dans le même formulaire afin de faciliter la validation des collaborations auprès des avertisseurs et d'éviter toute confusion lors des paiements. Aussi, un seul tableau [Producteurs et superficies par sous-réseau](#) doit être rempli par dispensateur de services pour l'ensemble de leurs clients (NIM).

CLIENTÈLE ADMISSIBLE

- Dispensateur de services accrédité par le Ministère selon les critères suivants :
 - activités du RAP pour un secteur de production donné et ses besoins en termes de collecte d'information et de couverture territoriale;
 - expertise reconnue par le Ministère du ou des conseillers à l'emploi du dispensateur de services.

De façon exceptionnelle et à la suite de l'approbation du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ), un intervenant spécifique ciblé pourrait être rétribué pour sa participation au RAP.

MODALITÉS DE L'AIDE FINANCIÈRE

L'aide financière de base consiste en un **montant forfaitaire** de 65 \$ par rapport hebdomadaire remis et validé par un avertisseur. Afin de tenir compte de la charge de travail variable d'un sous-réseau à l'autre, une bonification, définie selon le nombre d'entreprises dépistées, le nombre d'ennemis visés et le nombre de régies de culture (conventionnelle et/ou biologique) pour lesquelles de l'information apparaît dans le rapport, s'ajoute à cette aide financière de base.

Pour que le dispensateur de services puisse avoir droit à l'aide financière du volet 2, les entreprises agricoles dépistées, qu'il énumère dans son tableau *Producteurs et superficies par sous-réseau*, doivent être inscrites au volet 1. Ce volet 1 exige de déposer des contrats et des factures. Si cette condition n'est pas respectée, l'aide financière des volets 1 et 2 pourrait être retirée ou réclamée.

PAIEMENT

L'aide financière sera versée généralement en trois versements par la Coordination services-conseils (CSC) à la suite du dépôt d'une liste de paiements préparée par le MAPAQ. Les versements sont tributaires du respect des conditions prévues pour le dépôt des livrables quant à la qualité de ceux-ci et le respect des échéanciers de livraison.

Le premier paiement représentera une somme équivalant à 40 % du **montant prévu** en tenant compte des critères de bonification. Ce paiement sera effectué lorsque les avertisseurs auront donné leur autorisation à la suite de l'acceptation des premiers rapports transmis afin de s'assurer qu'ils respectent les attentes du RAP.

Le deuxième paiement représentera le solde de l'aide financière dû **selon le nombre de rapports réellement remis et approuvés** par les avertisseurs.

Le troisième paiement sera versé pour les exigences des sous-réseaux, soit la production du bilan de saison et la participation à la journée portant sur le bilan de saison, s'il y a lieu. Les avertisseurs devront approuver le bilan de saison et confirmer la présence à la journée portant sur le bilan de saison, s'il y a lieu. Il est à noter qu'un maximum de deux présences par journée-bilan et par dispensateur de services pourra être rémunéré.

PROJET PILOTE

En 2022, les sous-réseaux Cucurbitacées, Maïs sucré et Vigne font partie d'un projet pilote du volet 2 qui modifie la gestion et l'octroi de l'aide financière ainsi que le type de données à fournir au RAP. **Ces sous-réseaux demeurent admissibles au volet 1 en 2022. Toutefois, il n'est pas obligatoire d'être inscrit au volet 1 pour participer aux sous-réseaux du projet pilote.** Voir la section [Volet 2 – Projet pilote – Réseaux de surveillance](#) pour les détails.

Volet 2 – Projet pilote – Réseaux de surveillance Cucurbitacées, Maïs sucré et Vigne

OBJECTIF SPÉCIFIQUE

Le projet pilote s'inscrit dans le cadre du Plan d'agriculture durable (PAD) et du Programme d'appui à la lutte contre les changements climatiques en agriculture (PALCCA). Il vise à supporter la collecte et la transmission d'informations essentielles au soutien des activités des sous-réseaux Cucurbitacées, Maïs sucré et Vigne du Réseau d'avertissements phytosanitaires (RAP) ainsi qu'à l'implantation de la gestion intégrée des ennemis des cultures chez les entreprises agricoles.

Le projet pilote favorisera l'acquisition de nouvelles connaissances permettant au RAP d'assurer un meilleur suivi phytosanitaire dans le temps, de favoriser la gestion intégrée des ennemis des cultures ainsi que la réduction de l'usage et des risques liés aux pesticides.

FONCTIONNEMENT

Un nombre de sites a été déterminé par le RAP pour la transmission des données de dépistage et de piégeage, s'il y a lieu. Ces sites ont été déterminés selon l'importance de la culture concernée dans une région donnée. Des données issues de l'environnement des sites et des interventions réalisées sur ces derniers doivent être fournies afin de pouvoir mieux expliquer et/ou prévoir la présence et l'évolution des ennemis des cultures.

Une aide financière est versée aux dispensateurs de services en fonction du nombre de rapports remis pour chaque sous-réseau du projet pilote du RAP. Ces dispensateurs de services sont dans l'obligation de transmettre l'information sur une base régulière tout au long de la saison de production, selon ce qui est déterminé par l'avertisseur de chacun des sous-réseaux. **Seuls les rapports remis et validés par l'avertisseur seront payés.** Les informations obligatoires à transmettre sont précisées pour chacun des sous-réseaux dans le tableau de l'[annexe 2](#).

PROCESSUS ADMINISTRATIF

Le dispensateur de services sera sollicité par le conseiller régional du MAPAQ pour sa participation au projet pilote pour le(s) sous-réseau(x) concerné(s). S'il accepte et à la suite de l'approbation de l'avertisseur, la section « Projet pilote » du formulaire d'inscription devra être dûment remplie pour officialiser sa participation au projet pilote. Le RAP confirmera par courriel une prévision du montant que le dispensateur de services pourrait recevoir pour sa collaboration au(x) sous-réseau(x) du projet pilote. Toutefois, cette aide financière est conditionnelle à ce que le dispensateur de services réponde à l'ensemble des exigences du ou des sous-réseau(x) visé(s).

PROCESSUS D'INSCRIPTION, D'ACCEPTION ET DE RÉCLAMATION

Pour être admissible à l'aide financière du projet pilote, le dispensateur de services doit remplir le formulaire d'inscription [Consolidation des activités de surveillance phytosanitaire des cultures horticoles – Initiative stratégique – Volet 2](#), de même que le tableau [Producteurs et superficies par sous-réseau](#). Ces documents sont aussi disponibles sur le site Web du [réseau Agriconseils](#). Ces deux documents doivent être retournés par courriel à initiative.strategique@mapaq.gouv.qc.ca.

Puisque l'aide financière est attribuée au dispensateur de services, un seul formulaire d'inscription doit être rempli. Ainsi, tous les conseillers-dépisteurs provenant d'une même organisation doivent figurer dans le même formulaire afin de faciliter la validation des collaborations auprès des avertisseurs et d'éviter toute confusion lors des paiements. Aussi, un seul tableau [Producteurs et superficies par sous-réseau](#) doit être rempli par dispensateur de services pour l'ensemble de leurs clients (NIM).

CLIENTÈLE ADMISSIBLE

- Dispensateur de services accrédité par le Ministère selon les critères suivants :
 - activités du RAP pour un secteur de production donné et ses besoins en termes de collecte d'information et de couverture territoriale;
 - expertise reconnue par le Ministère du ou des conseillers à l'emploi du dispensateur de services.

De façon exceptionnelle et à la suite de l'approbation du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ), un intervenant spécifique ciblé pourrait être rétribué pour sa participation au RAP.

MODALITÉS DE L'AIDE FINANCIÈRE

L'aide financière de base consiste en un **montant forfaitaire** de 100 \$ par rapport hebdomadaire remis et validé par un avertisseur. Afin de tenir compte de la charge de travail variable d'un sous-réseau à l'autre, une bonification, définie selon le nombre de sites dépistés, le nombre de cultures dépistées pour le sous-réseau et le nombre de régies de culture (conventionnelle et/ou biologique) pour lesquelles de l'information apparaît dans le rapport, s'ajoute à cette aide financière de base.

De plus, un montant forfaitaire annuel de 150 \$ est attribué d'emblée au dispensateur de services pour la transmission d'information pertinente et ponctuelle sur une problématique phytosanitaire significative qui serait dépistée chez un producteur qui ne fait pas partie des sites sélectionnés par le RAP. Le dispensateur de services, dans le cadre de l'initiative stratégique, se doit de fournir toute information qui, si elle était omise, pourrait entraîner une conséquence importante à l'égard du secteur de culture.

Pour l'année 2022, il n'y aura pas de montant maximum accordé à un dispensateur de services pour le transfert de données au RAP, tous sous-réseaux confondus. De plus, une somme sera versée pour les autres exigences du sous-réseau, soit le dépôt du bilan de saison et la présence à la journée-bilan.

Les sous-réseaux Cucurbitacées, Maïs sucré et Vigne demeurent admissibles au volet 1 en 2022. Toutefois, il n'est pas obligatoire d'être inscrit au volet 1 pour participer aux sous-réseaux du projet pilote.

PAIEMENT

L'aide financière sera versée généralement en trois versements par la Coordination services-conseils. Les versements sont tributaires du respect des conditions prévues pour le dépôt des livrables quant à la qualité de ceux-ci et le respect des échéanciers de livraison.

Le premier paiement représentera une somme équivalant à 40 % du **montant prévu**. Ce paiement sera effectué lorsque les avertisseurs auront donné leur autorisation à la suite de l'acceptation des premiers rapports transmis afin de s'assurer qu'ils respectent les attentes du RAP.

Le deuxième paiement représentera le solde de l'aide financière dû **selon le nombre de rapports réellement remis et approuvés** par les avertisseurs.

Le troisième paiement sera versé pour les exigences des sous-réseaux, soit la production du bilan de saison et la participation à la journée portant sur le bilan de saison, s'il y a lieu, ainsi que pour le montant forfaitaire annuel. Les avertisseurs devront approuver le bilan de saison et confirmer la présence à la journée portant sur le bilan de saison, s'il y a lieu. Il est à noter qu'un maximum de deux présences par journée-bilan et par dispensateur de services pourra être rémunéré.

Calendrier de remise des rapports hebdomadaires et nombre de rapports et de ravageurs par sous-réseau

Sous-réseau	Remise du rapport (jour)	Nombre maximal de rapports demandés	Nombre de ravageurs suivis*
Arbres de Noël	Mardi avant 9 h (ou participation à la conférence téléphonique le lundi soir)	9	1-15
Bleuet nain	Lundi avant 10 h	12	1-15
Crucifères	Mercredi avant 8 h	19	16-30
Cucurbitacées	Mercredi avant 8 h	16	16-30
Cultures maraîchères en serre	Mercredi avant midi	26 ou 52**	+ de 30
Cultures ornementales en serre	Lundi avant 9 h	15	1-15
Légumes : • Carotte et céleri • Laitue et chicorée • Oignon, ail et poireau	Mercredi avant 9 h	19	+ de 30
Maïs sucré	Mercredi avant 8 h (et données des activités de piégeage [OneDrive] avant mardi midi)	18	1-15
Pépinières ornementales	Lundi avant 9 h (facultatif : participation à la conférence téléphonique le lundi à 9 h)	14	16-30
Petits fruits : • Bleuet en corymbe • Fraise • Framboise	Mardi soir	15 (Bleuet en corymbe) 14 (Fraise d'été) 20 (Fraise à jour neutre) 14 (Framboise)	16-30 (Bleuet en corymbe) + de 30 (Fraise) + de 30 (Framboise)
Pomme de terre	Jeudi avant 15 h	18	16-30
Pommier	Mardi avant 15 h	21	+ de 30
Solanacées	Mercredi avant 8 h	15	16-30
Vigne	Mardi avant 19 h	20	16-30

* Voir la liste des ravageurs dans les [annexes](#).

** Certains collaborateurs pourraient transmettre jusqu'à 52 rapports. Ces derniers ont été informés par l'avertisseur.

Volet 3 – Intervention spécifique – réseau de surveillance d’un nouvel ennemi (horticulture et grandes cultures)

OBJECTIF SPÉCIFIQUE

Soutenir les entreprises horticoles et de grandes cultures dans la lutte aux ennemis des cultures en contribuant financièrement à la mise en place de nouveaux réseaux de surveillance spécifiques pour un nouvel ennemi des cultures ayant le potentiel de s’établir au Québec. Exceptionnellement, l’aide financière pourrait s’appliquer pour un ennemi dont le suivi favoriserait l’acquisition de nouvelles connaissances permettant au Réseau d’avertissements phytosanitaires (RAP) d’assurer un meilleur suivi phytosanitaire et de réduire l’utilisation de pesticides.

CLIENTÈLE ADMISSIBLE

Ce volet s’adresse aux dispensateurs de services, aux conseillers-dépisteurs ou aux entreprises agricoles contribuant aux nouveaux réseaux de surveillance spécifiques.

ACTIVITÉS ET DÉPENSES ADMISSIBLES

L’aide financière couvre les dépenses admissibles directement liées à la réalisation des activités de dépistage, soit :

- les honoraires de la clientèle admissible, versés sous forme de montants forfaitaires, variant de 300 \$ à 600 \$ par site de dépistage, selon différents paramètres tels que le nombre de pièges;
- les frais de transport des échantillons au Laboratoire d’expertise et de diagnostic en phytoprotection (LEDP) du MAPAQ.

Le montant d’aide financière maximum par projet et par site de dépistage est déterminé par le MAPAQ et est versé sous la forme d’un montant forfaitaire. Ce versement est aussi tributaire du respect des conditions prévues pour le dépôt des livrables quant à la qualité de ceux-ci et au respect des échéanciers de livraison.

PROCESSUS D’INSCRIPTION, D’ACCEPTION ET DE RÉCLAMATION

Il n’y a pas de processus d’inscription spécifique pour ce volet. C’est généralement la personne responsable du RAP, le LEDP ou l’avertisseur du sous-réseau concerné qui contacte les groupes, les clubs ou les personnes ciblés pour effectuer le suivi des ennemis des réseaux spécifiques mis en place. Une fois les conseillers identifiés, le RAP fournit le protocole de dépistage ainsi que les pièges pour effectuer le suivi du ravageur concerné.

Le paiement est effectué une seule fois à la fin de la saison de dépistage. Il est approuvé par la coordination du RAP en collaboration avec les responsables des sous-réseaux concernés afin de s’assurer que toutes les exigences ont été respectées. Pour se faire rembourser les frais de transport des échantillons, le dépisteur doit fournir les bordereaux de transport des échantillons au RAP par courriel à initiative.strategique@mapaq.gouv.qc.ca.

ANNEXE 1

Description des informations à transmettre au Réseau d'avertissements phytosanitaires (RAP) sur une base hebdomadaire pour les volets 1 et 2 de l'Initiative stratégique, pour chaque sous-réseau concerné

VOLET 1 (jusqu'à 1 500 \$ par entreprise agricole pour la transmission de données hebdomadaires de dépistage)	VOLET 2 (aide financière accordée aux collaborateurs/dépisteurs pour la transmission de données complémentaires)
<p>Informations générales sur le problème phytosanitaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Date d'apparition des ennemis. • Évolution hebdomadaire des populations des ennemis et des dommages observés (augmentation, baisse, stabilisation, etc.). • Pour les ravageurs, préciser le stade de développement de l'insecte (œuf, larve, adulte). • Description des symptômes, dommages et dégâts si présents. • Niveau d'infestation (% du champ affecté, % moyen de plants affectés par champ, distribution des ravageurs ou des plants affectés dans le champ, cultivar(s) particulier(s) affecté(s), etc.). • Intensité du problème phytosanitaire (gravité des symptômes, impacts potentiels de la présence des ennemis de la culture, nombre d'entreprises touchées). • Dépassement du seuil d'intervention. <p>Une liste des principaux ennemis (ravageurs et maladies) pour lesquels vous devez transmettre des données hebdomadaires (lorsqu'applicable) pour chaque sous-réseau du RAP est présentée ci-dessous.</p>	<p>Ce que doit contenir le rapport hebdomadaire :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Toutes les observations hebdomadaires à remettre dans le cadre du <u>volet 1</u> <p style="text-align: center; color: #e67e22; font-size: 2em;">+</p> <ol style="list-style-type: none"> 2. Données complémentaires Fournir de l'information concernant : <ul style="list-style-type: none"> • Les conditions météorologiques particulières. • Le(s) stade(s) de croissance des cultures. • Les problèmes non parasitaires (ex. : phytotoxicité¹ et désordres physiologiques). • Les stratégies de lutte selon la régie de la culture*. • Les interventions recommandées en fonction de l'ennemi visé (nom du produit, matière active, dose, dose bouillie, utilisation d'adjuvant, moment de l'intervention, etc.)*. • L'efficacité des traitements phytosanitaires*. <p><i>* Ces observations sont trop souvent manquantes dans les rapports.</i></p> <p><i>Afin de vous aider à fournir les données de dépistages et/ou complémentaires adéquates aux sous-réseaux pour lesquels vous êtes dispensateur, vous pouvez utiliser le tableau fourni par chaque sous-réseau du RAP.</i></p> <p>Une liste des principaux problèmes phytosanitaires pour lesquels vous devez transmettre des données hebdomadaires (lorsqu'applicable) pour chaque sous-réseau concerné du RAP est présentée ci-dessous.</p>

1. Phytotoxicité : les échantillons ne sont pas acceptés au Laboratoire d'expertise et de diagnostic en phytoprotection (LEDP) ni au Laboratoire d'expertises et d'analyses alimentaires (LEAA) dans le cadre du RAP; seuls les cas de phytotoxicité d'intérêt collectif pour le RAP ou le sous-réseau concerné sont autorisés. Les avertisseurs et le LEDP se réservent le droit de refuser tout échantillon. Voici une liste des [laboratoires](#) offrant le service.

VOLET 1		VOLET 2	
Ravageurs	Maladies	Problèmes non parasitaires	Autres exigences des sous-réseaux du RAP et remarques
ARBRES DE NOËL			
Cécidomyie du sapin Puceron des pousses du sapin Tétranyque de l'épinette Tordeuse des bourgeons de l'épinette <i>Autres ravageurs</i>	Balai de sorcière Brûlure des pousses Rouge des aiguilles Rouille des aiguilles <i>Autres maladies</i>	Désordres physiologiques Phytotoxicité <i>Autres problèmes non parasitaires</i>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Produire un bilan phytosanitaire annuel (rapport) ✓ Participer à la réunion annuelle ✓ Transmettre les rapports hebdomadaires (volets 1 et 2) et le bilan annuel à : dominique.choquette@mapaq.gouv.qc.ca (avertisseuse) initiative.strategique@mapaq.gouv.qc.ca (coordination du RAP)
BLEUET NAIN			
Altise de l'airelle Drosophile à ailes tachetées Mouche du bleuët <i>Autres ravageurs</i>	Blanc Pourriture sclérotique Rouille Tache septorienne Tache valdensinienne <i>Autres maladies</i>	Carences minérales Dériver (phytotoxicité) Gel majeur Mauvaise pollinisation Mauvaises herbes Sécheresse	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Autres données complémentaires : <ul style="list-style-type: none"> • Avancement des travaux (taille, pollinisation, récolte, etc.) ✓ Produire un bilan phytosanitaire annuel (rapport) ✓ Transmettre les rapports hebdomadaires (volets 1 et 2) et le bilan annuel à : pierre-olivier.martel@mapaq.gouv.qc.ca (avertisseur) marie-eve.moreau@clubbleuet.com (coavertisseuse) initiative.strategique@mapaq.gouv.qc.ca (coordination du RAP) <p><i>À noter qu'un formulaire d'observation vous sera remis par l'avertisseur pour la transmission des données hebdomadaires.</i></p>
CRUCIFÈRES			
Altises des crucifères, des navets, à tête rouge Cécidomyie du chou-fleur Fausse-arpenteuse du chou Fausse-teigne des crucifères Mouche du chou (<i>Delia radicum</i>) Mouches des semis (<i>Delia platura</i> et <i>D. florilegra</i>) Piéride du chou Pucerons Punaise terne Thrips Vers gris <i>Autres ravageurs</i>	Fonte des semis/Tige noire/ Rhizoctonie Fusariose vasculaire (jaunisse fusarienne [<i>Fusarium oxysporum</i>]) Hernie des crucifères Mildiou Nervation noire Pourriture molle bactérienne (<i>Pseudomonas marginalis</i> et <i>Pectobacterium</i> spp.) Pourriture sclérotique Tache bactérienne (<i>Xanthomonas campestris</i> subsp. <i>raphani</i>) Taches alternariennes (<i>Alternaria brassicae</i> et <i>A. brassicicola</i> ; <i>A. alternata</i>) <i>Autres maladies</i>	Désordres physiologiques : - Brûlure de la pointe (carence en Ca) - Autres carences minérales - Œdème foliaire - Asphyxie racinaire Phytotoxicité <i>Autres problèmes non parasitaires</i>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Produire un bilan phytosanitaire annuel (rapport) ✓ Participer à la réunion annuelle ✓ Exigences particulières : fournir les données du piégeage de la cécidomyie du chou-fleur (s'il y a lieu) ✓ Transmettre les rapports hebdomadaires (volets 1 et 2) et le bilan annuel par OneDrive ou à : melissa.gagnon@mapaq.gouv.qc.ca (coavertisseuse) rapcruciferes@ciel-cvp.ca initiative.strategique@mapaq.gouv.qc.ca (coordination du RAP)

VOLET 1		VOLET 2	
Ravageurs	Maladies	Problèmes non parasitaires	Autres exigences des sous-réseaux du RAP et remarques
CULTURES MARAÎCHÈRES EN SERRE			
Acariose bronzée Aleurode des serres Aleurode du tabac (<i>Bemisia tabaci</i>) Chenilles Chrysomèles, dont la chrysomèle rayée du concombre Cloportes Mouches (sciarides et mouches du rivage) Pucerons Punaises, dont la punaise terne, la punaise de la courge, la punaise Microtechnites, etc. Psylle de la pomme de terre Tarsonèmes Tétranyques incluant la « Carmine mite » Thrips <i>Autres ravageurs</i>	Alternariose Oïdium Chancre bactérien Chancre gommeux Cladosporiose Corynesporiose Flétrissement bactérien Fusarioses vasculaires et des racines Moisissure grise Moisissure olive Mildiou Pourritures bactériennes et fongiques <i>Pythium</i> spp. <i>Rhizoctonia</i> <i>Sclerotinia</i> Taches foliaires autres (ex. : <i>Xanthomonas</i> , <i>Colletotrichum</i> , etc.) Virus (CGMMV, PepMV et toBRFV) Viroses occasionnelles <i>Autres maladies et virus</i>	Déséquilibres minéraux Désordres physiologiques (climat, irrigation, etc.) Phytotoxicité <i>Autres problèmes non parasitaires</i>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Produire un bilan phytosanitaire annuel (rapport) ✓ Participer à la réunion annuelle ✓ Participer à la rencontre hebdomadaire du mercredi ✓ Transmettre les rapports hebdomadaires (volets 1 et 2) et le bilan annuel à : philippe.antoine.taillon@mapaq.gouv.qc.ca (avertisseur) rapculturesmaraicheresensserre@mapaq.gouv.qc.ca initiative.strategique@mapaq.gouv.qc.ca (coordination du RAP)
CULTURES ORNEMENTALES EN SERRE			
Aleurode Pucerons Tarsonème trapu Tétranyque à deux points Thrips <i>Autres ravageurs</i>	Blanc Différents virus Mildiou Moisissure grise (<i>Botrytis</i>) Pourriture racinaire <i>Autres maladies</i>	Désordres physiologiques Phytotoxicité <i>Autres problèmes non parasitaires</i>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Produire un bilan phytosanitaire annuel (rapport) ✓ Participer à la réunion annuelle ✓ Transmettre les rapports hebdomadaires (volets 1 et 2) et le bilan annuel sur/à : OneDrive (lien remis par l'avertisseure) initiative.strategique@mapaq.gouv.qc.ca (coordination du RAP)

VOLET 1		VOLET 2		
Ravageurs	Maladies	Problèmes non parasitaires	Autres exigences des sous-réseaux du RAP et remarques	
LÉGUMES : CAROTTE ET CÉLERI, LAITUE ET CHICORÉE, ET OIGNON, AIL ET POIREAU (précisions par culture)				
Carotte				
Charançon de la carotte Cicadelles Mouche de la carotte Pucerons Vers gris <i>Autres ravageurs</i>	Brûlures alternarienne et cercosporéenne Cavité pythienne Dépérissement pythien Jaunisse de l'aster Nématode des nodosités Oïdium (blanc) Pourriture blanche Rhizoctonie <i>Autres maladies</i>	Insolation (chancre de chaleur) Phytotoxicité <i>Autres problèmes non parasitaires</i>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ État d'avancement des principaux travaux (semis/plantation, récolte) ✓ Produire un bilan phytosanitaire annuel (rapport) ✓ Transmettre les rapports hebdomadaires (volets 1 et 2) et le bilan annuel à : eve.abel@mapaq.gouv.qc.ca (avertisseuse) cdion@prisme.ca (coavertisseur) initiative.strategique@mapaq.gouv.qc.ca (coordination du RAP) 	
Céleri				
Altises Charançon de la carotte Cicadelles Fausse-arpenteuse du chou Mineuses Pucerons Punaise terne Tétranyques Vers gris <i>Autres ravageurs</i>	Anthraxnose (<i>Colletotrichum</i>) Brûlure ou tache cercosporéenne Brûlure ou tache septorienne Jaunisse de l'aster Jaunisse fusarienne Pourriture rose (Sclérotiniose) Tache bactérienne (<i>Pseudomonas</i>) <i>Autres maladies</i>	Désordres physiologiques : - Branche brune (céleri branche) - Carence en magnésium - Cœur noir (carence en Ca) - Gerçure du pétiole (carence en B) - Tige creuse (céleri branche) Phytotoxicité <i>Autres problèmes non parasitaires</i>		
Laitue et chicorée				
Altises Cicadelles Fausse-arpenteuse du chou Puceron Nasonovia Pucerons (autres espèces) Punaise terne Vers gris <i>Autres ravageurs</i>	Affaissement pythien Affaissement sclérotique Anthraxnose (<i>Microdochium</i>) Jaunisse de l'aster Mildiou (<i>Bremia</i>) Moisissure grise Oïdium (blanc) Pourriture basale (rhizoctonie) Pourriture molle bactérienne Taches bactériennes <i>Autres maladies</i>	Phytotoxicité Assèchement marginal Désordres physiologiques : - Brûlure de la pointe (carence en Ca) - Montaison hâtive - Nervation brune Étranglement au collet (excès de vent) <i>Autres problèmes non parasitaires</i>		

VOLET 1		VOLET 2		
Ravageurs	Maladies	Problèmes non parasitaires	Autres exigences des sous-réseaux du RAP et remarques	
Oignon				
Mineuses Mouche de l'oignon Mouches des semis Teigne du poireau Thrips Vers gris <i>Autres ravageurs</i>	Brûlure de la feuille (<i>Botrytis</i>) Brûlure stemphylienne Charbon Fusariose du plateau Mildiou (<i>Peronospora</i>) Pourritures bactériennes Pourriture blanche (<i>Sclerotium</i>) Pourriture du col Tache pourpre (Alternariose) <i>Autres maladies</i>	Carence en manganèse Insolation (chancre de chaleur) Phytotoxicité <i>Autres problèmes non parasitaires</i>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ État d'avancement des principaux travaux (semis/plantation, récolte) ✓ Produire un bilan phytosanitaire annuel (rapport) ✓ Transmettre les rapports hebdomadaires (volets 1 et 2) et le bilan annuel à : eve.abel@mapaq.gouv.qc.ca (avertisseuse) cdion@prisme.ca (coavertisseur) initiative.strategique@mapaq.gouv.qc.ca (coordination du RAP) 	
Ail				
Teigne du poireau Tétranyques Thrips Vers gris <i>Autres ravageurs</i>	Fusariose du plateau Nématode (<i>Ditylenchus</i>) Pourriture blanche (<i>Sclerotinium</i>) Pourriture du col Tache pourpre (Alternariose) Virus <i>Autres maladies</i>	Phytotoxicité <i>Autres problèmes non parasitaires</i>		
Poireau				
Teigne du poireau Tétranyques Thrips Vers gris <i>Autres ravageurs</i>	Graisse bactérienne Tache pourpre (Alternariose) Tache stemphylienne <i>Autres maladies</i>	Phytotoxicité <i>Autres problèmes non parasitaires</i>		
PÉPINIÈRES ORNEMENTALES				
Altise à tête rouge Cicadelle de la pomme de terre Lécanie de Fletcher Punaise terne Tétranyque à deux points Tétranyque de l'épinette Thrips <i>Autres ravageurs</i>	Anthraxose des graminées <i>Aureobasidium</i> Brûlure bactérienne des rosacées Oïdium <i>Autres maladies</i>	Désordres physiologiques Phytotoxicité <i>Autres problèmes non parasitaires</i>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Produire un bilan phytosanitaire annuel (rapport) ✓ Participer à la réunion annuelle ✓ Transmettre les rapports hebdomadaires (volets 1 et 2) et le bilan annuel dans/à : un tableau Excel commun initiative.strategique@mapaq.gouv.qc.ca (coordination du RAP) 	

VOLET 1		VOLET 2	
Ravageurs	Maladies	Problèmes non parasitaires	Autres exigences des sous-réseaux du RAP et remarques
PETITS FRUITS : BLEUET EN CORYMBE, FRAISE ET FRAMBOISE (précisions par culture)			
Bleuet en corymbe			
Charançon de la prune Drosophile à ailes tachetées Fourmis Mouche du bleuët Noctuelles Petit carpocapse Pyrâle des atocas Scarabée du rosier Scarabée japonais Tordeuse <i>Autres ravageurs</i>	Anthrâcnose Balai de sorcière Chancres <i>Gibbera</i> Moisissure grise Phytoplasme Pourriture sclérotique Virus <i>Autres maladies</i>	Canicule Chute anormale de fruits au sol Développement des fruits (calibre, mûrissement) Gel Grêle Hauteur de la vesce jargeau Insolation Phytotoxicité Pluie Sécheresse Stade chiendent <i>Autres mauvaises herbes problématiques</i> <i>Autres problèmes non parasitaires</i>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Autres données complémentaires : <ul style="list-style-type: none"> • État d'avancement des travaux (plantation, paillage, dépaillage, taille de tiges, rénovation, etc.) • Efficacité des interventions réalisées les semaines précédentes avec interprétations agronomiques • Présence de prédateurs naturels qui contrôlent certains ravageurs ✓ Produire un bilan phytosanitaire annuel (rapport) ✓ Participer à la réunion annuelle ✓ Transmettre les rapports hebdomadaires (volets 1 et 2) et le bilan annuel à : stephanie.tellier@mapaq.gouv.qc.ca (avertisseuse) christian.lacroix@mapaq.gouv.qc.ca (avertisseur) initiative.strategique@mapaq.gouv.qc.ca (coordination du RAP)
Fraise			
Aleurodes Altise Anthonome Cercopé Charançons Cicadelles Drosophile à ailes tachetées Hannetons <i>Harpalus rufipes</i> Limaces Noctuelles Puceron du fraisier Punaise terne Scarabée du rosier Scarabée japonais Tarsonème Tétranyques Thrips Tordeuse Vers gris <i>Autres ravageurs (punaise Nysius niger, punaise pentatomide)</i>	Anthrâcnose Blanc <i>Cladosporium</i> Cœur rouge par <i>Phytophthora</i> Moisissure grise Pourriture amère Phytoplasme (pétale vert) Pourriture noire Stèle rouge Tache angulaire Tache commune Tache pourpre Virus Zythia <i>Autres maladies (Neopestalotiopsis rosea, Hainesia)</i>	Hauteur de la vesce jargeau Phytotoxicité Stade chiendent <i>Autres mauvaises herbes problématiques</i> <i>Autres problèmes non parasitaires (ex. : Jewel orangée)</i>	

VOLET 1		VOLET 2	
Ravageurs	Maladies	Problèmes non parasitaires	Autres exigences des sous-réseaux du RAP et remarques
Framboise			
Anneleur Anthonome Byture Cicadelle Drosophile à ailes tachetées <i>Lampronia</i> <i>Orthetanenia</i> Pégomyie Pucerons Punaise terne Rhizophage Scarabée du rosier Scarabée japonais Squeletteuse Tenthrede Tétranyques Tordeuse <i>Autres ravageurs (altises, nitidules, hartigia, agrile, cynipe, mulots, etc.)</i>	Anthraxnose Brûlure bactérienne : <i>Pseudomonas syringea</i> Brûlure des dards Feu bactérien : <i>Erwinia amylovora</i> Moisissure grise Pourridié des racines Rouille Tache septorienne Tumeur du collet Virus <i>Autres maladies (Cladosporium, blanc, verticilliose, etc.)</i>	Désordres physiologiques Hauteur de la vesce jargeau Phytotoxicité Stade chiendent <i>Autres mauvaises herbes problématiques</i> <i>Autres problèmes non parasitaires (gels de tiges, de bourgeons ou de fleurs, insolation, etc.)</i>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Autres données complémentaires : <ul style="list-style-type: none"> • État d'avancement des travaux (plantation, paillage, dépaillage, taille de tiges, rénovation, etc.) • Efficacité des interventions réalisées les semaines précédentes avec interprétations agronomiques • Présence de prédateurs naturels qui contrôlent certains ravageurs ✓ Produire un bilan phytosanitaire annuel (rapport) ✓ Participer à la réunion annuelle ✓ Transmettre les rapports hebdomadaires (volets 1 et 2) et le bilan annuel à : <ul style="list-style-type: none"> rapframboise@mapaq.gouv.qc.ca (avertisseurs) stephanie.tellier@mapaq.gouv.qc.ca (avertisseuse) christian.lacroix@mapaq.gouv.qc.ca (avertisseur) initiative.strategique@mapaq.gouv.qc.ca (coordination du RAP)
POMME DE TERRE			
Altises (à tête rouge et de la pomme de terre) Cicadelles (de l'aster et de la pomme de terre) Doryphore Pucerons (toutes les espèces) Punaise terne Pyrale du maïs Scarabée japonais Tétranyque à deux points Ver fil-de-fer (larves) Vers gris ou noctuelles (larves) <i>Autres ravageurs (ex. : limaces, vers blancs, punaise Pentatomidae, mouche des semis, méloé cendré)</i>	Brûlure hâtive (les deux espèces si possible, soit <i>Alternaria solani</i> et <i>Alternaria alternata</i>) Dartrose Flétrissement verticillien Gales Jambe noire Mildiou de la pomme de terre Moisissure grise Pourriture des plantons (bactérienne, fongique) Pourriture des tubercules (bactérienne, fongique) Pourriture sclérotique Rhizoctonie Virus <i>Autres maladies</i>	Désordres physiologiques Gel de feuillage ou de tiges Phytotoxicité <i>Autres problèmes non parasitaires (ex. : grêle)</i>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Produire un bilan phytosanitaire annuel (rapport) ✓ Participer à la réunion annuelle ✓ État d'avancement des principaux travaux (plantation, buttage, défanage, récolte, etc.) ✓ Qualité de la semence ✓ Présence de volontaires dans les champs en rotation ✓ Pratique de l'irrigation (moment, intensité, etc.) ✓ Type de mauvaises herbes dominantes et leur contrôle (ex. : produits ou techniques utilisés) ✓ Transmettre les rapports hebdomadaires (volets 1 et 2) le jeudi avant 15 h et le bilan annuel à : <ul style="list-style-type: none"> pat.thibault@videotron.ca (avertisseur) initiative.strategique@mapaq.gouv.qc.ca (coordination du RAP)

VOLET 1		VOLET 2	
Ravageurs	Maladies	Problèmes non parasitaires	Autres exigences des sous-réseaux du RAP et remarques
POMMIER			
Campagnols Carpocapse de la pomme Cervidés Cicadelles (2 espèces) Charançon de la prune Cochenilles (2 espèces) Hoplocampe Mineuse marbrée Mouche de la pomme Puceron lanigère/puceron vert Puceron rose Punaise de la molène Punaises pentatomides (2-3 espèces) Punaise terne Scarabée japonais et du rosier Sésie du cornouiller Tétranyque rouge Tétranyque à deux points Tordeuse à bandes obliques ou autres (3-4 espèces) <i>Autres ravageurs (ex. : ériophyides, scolytes, petite pyrale, punaise de la pomme, cécidomyie, nématodes, dindon sauvage, etc.)</i>	Brûlure bactérienne Oïdium (blanc) Tavelure <i>Autres maladies (ex. : pourritures, chancres, rouille, virus, moucheture, tache de suie, plomb, moisissure, etc.)</i>	Déclin du porte-greffe Désordres physiologiques Phytotoxicité <i>Autres problèmes non parasitaires</i>	✓ Autres données complémentaires : <ul style="list-style-type: none"> • Présence d'ennemis naturels ✓ Produire un bilan phytosanitaire annuel (rapport) ✓ Participer à la réunion annuelle ✓ Exigences particulières : <ul style="list-style-type: none"> • Participer aux réunions saisonnières (dates à déterminer) ✓ Transmettre les rapports hebdomadaires (volets 1 et 2) et le bilan annuel à : gerald.chouinard@irda.qc.ca (avertisseur) initiative.strategique@mapaq.gouv.qc.ca (coordination du RAP)

VOLET 1		VOLET 2	
Ravageurs	Maladies	Problèmes non parasitaires	Autres exigences des sous-réseaux du RAP et remarques
SOLANACÉES			
Doryphore de la pomme de terre Pucerons Punaise terne et autres punaises Pyrale du maïs (univoltine et bivoltine) Sphinx de la tomate Tarsonèmes Tétranyques <i>Autres ravageurs</i>	Anthracnose Blanc (tomate-abris froids) Brûlure alternarienne Chancre bactérien (<i>Clavibacter michiganensis</i> subsp. <i>michiganensis</i>) Mildiou (<i>Phytophthora infestans</i>) Moisissure grise Moisissure olive (tomate-abris froids) Moucheture bactérienne (<i>Pseudomonas syringae</i> pv. <i>tomato</i>) <i>Phytophthora capsici</i> Pourriture molle bactérienne sur fruit Pourriture sclérotique Tache bactérienne (poivron) (<i>Xanthomonas campestris</i> pv. <i>vesicatoria</i>) Tache septorienne Verticilliose (aubergine) <i>Autres maladies</i>	Autres déséquilibres minéraux Carences en calcium (pourriture apicale) Désordres physiologiques (climat, irrigation, etc.) Phytotoxicité <i>Autres problèmes non parasitaires</i>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Produire un bilan phytosanitaire annuel (rapport) ✓ Fournir les données de piégeage de la pyrale du maïs dans le poivron (s'il y a lieu) ✓ Transmettre les rapports hebdomadaires (volets 1 et 2) et le bilan annuel à : karine.fortier-brunelle@mapaq.gouv.qc.ca (avertisseuse) riva.khanna@mapaq.gouv.qc.ca (coavertisseuse) initiative.strategique@mapaq.gouv.qc.ca (coordination du RAP)

ANNEXE 2

Description des informations à transmettre au Réseau d'avertissements phytosanitaires (RAP) sur une base hebdomadaire pour le projet pilote, pour chaque sous-réseau concerné

Projet pilote – Réseaux de surveillance			
Ravageurs	Maladies	Problèmes non parasitaires	Autres exigences des sous-réseaux du projet pilote et remarques
CUCURBITACÉES			
Acariens Altise Chrysomèle rayée du concombre Collembole Mouche des semis Perceur de la courge Punaise de la courge Punaise terne Pucerons du melon (<i>Aphis gossypii</i>) Pucerons visiteurs (virus) Ver gris <i>Autres ravageurs</i>	Anthracnose Blanc Fonte de semis Flétrissement bactérien Gale Mildiou <i>Phytophthora capsici</i> Pourriture fusarienne Pourriture noire Pourriture sclérotique Rhizoctonia Tache alternarienne Tache angulaire Tache septorienne <i>Autres maladies</i>	Abrasion par le vent Coup de soleil Fente de croissance Mauvaise pollinisation Œdème Phytotoxicité <i>Autres problèmes non parasitaires</i>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Fournir (1 fois/saison) des données sur l'environnement des sites (précédant cultural, culture végétale hivernale, culture d'entre-rangs, particularités du terrain, travail de sol) ✓ Présence d'ennemis naturels (date d'apparition et leur développement; effet sur les populations des ravageurs) ✓ Stratégies recommandées en détail (prévention, lutte) et leur efficacité ✓ Informer d'une problématique phytosanitaire significative et ponctuelle recueillie chez un producteur ne faisant pas partie du projet pilote ✓ État d'avancement des semis et des plantations ✓ Produire un bilan phytosanitaire annuel (rapport) ✓ Assister aux réunions « spécial-cucurbitacées » ✓ Transmettre les rapports hebdomadaires à : isabelle.couture@mapaq.gouv.qc.ca (avertisseuse) initiative.strategique@mapaq.gouv.qc.ca (coordination du RAP) conseiller horticole de votre région (MAPAQ)
MAÏS SUCRÉ			
Chrysomèle des racines du maïs Légionnaire d'automne Légionnaire uniponctuée Pucerons Pyrale du maïs (race bivoltine) Pyrale du maïs (race univoltine) Ver de l'épi Ver-gris noir et autres vers gris de début de saison Ver-gris occidental des haricots Ver-gris tacheté <i>Autres ravageurs (ex. : altises, limaces, tétranyques, etc.)</i>	Fonte des semis Pourritures des épis Rouille <i>Autres maladies</i>	Désordres physiologiques Phytotoxicité <i>Autres problèmes non parasitaires</i>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Fournir (1 fois/saison) des données sur l'environnement des sites (précédant cultural, culture végétale hivernale, culture d'entre-rangs, particularités du terrain, travail de sol, etc.) ✓ Présence d'ennemis naturels (date d'apparition et leur développement; effet sur les populations des ravageurs) ✓ Stratégies recommandées en détail (prévention, lutte) et leur efficacité ✓ Informer d'une problématique phytosanitaire significative et ponctuelle recueillie chez un producteur ne faisant pas partie du projet pilote ✓ Produire un bilan phytosanitaire annuel (rapport) ✓ Participer à la webformation au printemps ✓ Transmettre les rapports hebdomadaires à : rapmaissucre@mapaq.gouv.qc.ca (avertisseurs) initiative.strategique@mapaq.gouv.qc.ca (coordination du RAP) conseiller horticole de votre région (MAPAQ) <p><i>À noter que les activités de piégeage du RAP Maïs sucré supportées financièrement par le Centre de recherche sur les grains (CÉROM) ne sont pas soumises aux obligations du projet pilote cette année. Toutefois, pour les autres données de dépistage, vous devez transmettre un rapport hebdomadaire aux avertisseurs et à la coordination du RAP.</i></p>

Ravageurs	Maladies	Problèmes non parasitaires	Autres exigences des sous-réseaux du projet pilote et remarques
VIGNE			
Acariens Altises Complexe des cicadelles (raisin, vigne, à trois bandes, de la pomme de terre) Ériophyides Phylloxera Punaise terne Scarabée du rosier Scarabée japonais Tordeuse de la vigne <i>Autres ravageurs</i>	Anthracnose Blanc Excoriose Maladies du bois Mildiou Pourriture grise Pourriture noire Présence de virus Rougeot parasitaire <i>Autres maladies</i>	Désordres physiologiques (carences, coulure, etc.) Gels printaniers et automnaux Insolation et coup de soleil Mauvaises herbes et pression des mauvaises herbes Phytotoxicité <i>Autres problèmes non parasitaires</i>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Fournir (1 fois/saison) des données sur l'environnement des sites (précédant cultural, culture végétale hivernale, culture d'entre-rangs, particularités du terrain, travail de sol, etc.) ✓ Présence d'ennemis naturels (date d'apparition et leur développement; effet sur les populations des ravageurs) ✓ Stratégie recommandée en détail (prévention, lutte) et son efficacité ✓ Informer d'une problématique phytosanitaire significative et ponctuelle recueillie chez un producteur ne faisant pas partie du projet pilote ✓ État des travaux : implantation, taille, relevage, désherbage, etc. ✓ Présence de prédateurs naturels ✓ Désherbage mécanique ✓ Produire un bilan phytosanitaire annuel (rapport) ✓ Participer à la rencontre du bilan de saison ✓ Les rapports hebdomadaires doivent être envoyés à : karine.bergeron@mapaq.gouv.qc.ca (avertisseuse) evelyne.barriault@mapaq.gouv.qc.ca (avertisseuse) initiative.strategique@mapaq.gouv.qc.ca (coordination du RAP) conseiller horticole de votre région (MAPAQ) <p>et déposés sur la plateforme Au champ. Ils doivent être accessibles au plus tard le mardi à 19 h. Pour vous connecter à la plateforme, vous devez avoir un nom d'utilisateur et un mot de passe. Pour les obtenir, vous devez contacter Jean-François Péloquin.</p>

Dernière mise à jour : mai 2022